

l'épiscopat. Il n'est un mystère pour personne qu'il était partisan de l'essai loyal de la loi de séparation, et on peut dire qu'il en est une des premières victimes. Désireux d'éviter les heurts et tout ce qui pouvait porter à des mesures violentes, il aurait voulu que dans son diocèse prêtres et fidèles se soumissent de bonne grâce à la nécessité des inventaires, et ne fissent de protestation que juste ce qu'il était nécessaire pour sauvegarder les droits de l'Église. Quelques prêtres seulement lui obéirent ; et ce faisant, ils s'attirèrent les reproches les plus violents, non seulement de leurs confrères, mais surtout de leurs ouailles. L'écho de toutes ces difficultés frappa douloureusement le cardinal Labouré, qui sous des dehors plutôt froids avait une âme très sensible. La maladie de cœur dont il souffrait depuis quelque temps s'aggrava rapidement, et bientôt les médecins durent l'avertir de se préparer à paraître devant Dieu. En effet le 21 avril, après avoir reçu tous les sacrements, il expira paisiblement. Le gouvernement a bien voulu autoriser que son corps fut déposé, suivant l'ancien usage, dans les caveaux de son église métropolitaine.

— Ces vacances parmi les cardinaux français font poser la question : le pape en nommera-t-il d'autres de cette nation ? A priori, les motifs qui avaient fait élever à sept le nombre des cardinaux français n'existent plus. Ils étaient en effet proposés par le gouvernement, désireux d'avoir une représentation dans le Sacré-Collège et de faire entendre indirectement sa voix dans l'élection d'un pape. Mais depuis la loi de séparation, le gouvernement s'est complètement désintéressé, dit-il, de l'Église (il ne s'en intéresse que trop au contraire, mais c'est pour la dépouiller d'abord, et la détruire ensuite). Par conséquent, que la France ait ou n'ait pas des cardinaux, c'est pour lui chose tout-à-fait indifférente.

La raison diplomatique de l'élection manquant il n'y a plus